



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 MARS 2025 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

Secrétaire de séance : M. CLERENTIN Raphaël

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Ressources humaines :** Instauration de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Administration générale : Avenant n°1 à la convention cadre de partenariat pour la mutualisation d'un logiciel de géo-service RISNET :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration générale : Présentation des indemnités des élus pour l'année 2024 :

En vertu de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'état des indemnités est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires conjointement au vote du budget. Ce point est exposé à titre informatif mais ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil municipal.

6. Finances : Vote du compte financier unique 2024 du budget principal :

En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire, ordonnateur, doit se retirer au moment du vote de son compte administratif. Cet article est, par extension, applicable au vote du compte financier unique, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Conseil municipal désigne M. CLERENTIN Raphaël, 1^{er} Adjoint, pour présider la séance durant l'étude de ce point. M. BEERENS-BETTEX, Maire, ayant quitté la salle, M. CLERENTIN soumet le Compte financier unique 2024 du budget principal au vote du Conseil municipal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (M. SIMON BEERENS-BETTEX, MAIRE, AYANT QUITTÉ LA SALLE, NE PREND PAS PART AU VOTE)

7. Finances : Affectation du résultat 2024 du budget principal :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances : Vote du budget primitif 2025 du budget principal :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Finances : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Finances : Demande de subvention au titre du CDAS 2025 – Réaménagement des espaces publics sur la station de Morillon 1100 – Les Esserts :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 11 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M. GILLES SÉRAPHIN)

11. Finances : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – marquage au sol et sécurisation routière des routes de Samoëns et du Verney :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Finances : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – remplacement des barrières du centre-bourg :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Affaires touristiques : Attribution du marché pour la fourniture et l'installation d'une aire de jeux sur la station de Morillon 1100 – Les Esserts :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Affaires touristiques : Approbation de l'avenant au marché public de service conclu avec GM4S pour la préparation et l'exploitation des itinéraires de « vélo descendant » sur le domaine de Morillon :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Commande publique : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère pour y aménager la mairie :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Culture : Lancement d'un concours pour l'organisation d'une exposition photographique durant la saison estivale 2025 et approbation du cahier des charges – abroge et remplace la délibération n°2025.10 du 30 janvier 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Vie associative : Vote des subventions aux associations pour l'année 2025 :

Afin de respecter l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales qui interdit la participation au vote des conseillers municipaux intéressés sur le sujet, le vote des subventions aux associations est organisé par groupe d'associations, afin d'assurer le quorum malgré le retrait des conseillers municipaux intéressés membres d'associations subventionnées.

- Groupe 1 : M. GIRAT Martin et M. BOUVET Jérémie pour le compte de M. CONVERSY Éric dont il a le pouvoir, conseillers municipaux intéressés en tant que membres d'associations concernées, ne prennent pas part au débat et au vote sur ce premier groupe.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 10 VOIX POUR

- Groupe 2 : Mme PEREIRA Jocelyne, conseiller municipal intéressé en tant que membre d'associations concernées, ne prend pas part au débat et au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 11 VOIX POUR

- Groupe 3 : Mme BOSSE Stéphanie et Mme DUNOYER Marie, conseillers municipaux intéressés en tant que membre d'associations concernées, ne prennent pas part au débat et au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 10 VOIX POUR

- Groupe 4 : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. VUILLE Bertrand, Mme DUNOYER Marie et M. SÉRAPHIN Gilles, conseillers municipaux intéressés en tant que membre d'associations concernées, ne prennent pas part au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 8 VOIX POUR

- Groupe 5 : M. GIRAT Martin et M. BOUVET Jérémie, pour son compte et pour le compte de M. CONVERSY Éric dont il a le pouvoir, conseillers municipaux intéressés en tant que membre d'associations concernées, ne prennent pas part au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 9 VOIX POUR

- Groupe 6: Mme DUNOYER Marie, conseiller municipal intéressé en tant que membre d'associations concernées, ne prend pas part au débat et au vote.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ AVEC 11 VOIX POUR

- Dispositions générales: L'ensemble des élus du Conseil municipal votent.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Questions diverses :

La séance est levée à 22h19.

Fait à Morillon, le 10 mars 2025

Le Maire,



M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



M. Raphaël CLERENTIN